



SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

Session du 13 DECEMBRE 2019

Le comité syndical dûment convoqué par sa Présidente par lettre en date du 12 novembre 2019,

En présence de 10 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

6 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, M. Bruno MARCHETTI, M. Jacques DORIDAM, M. Gilles BOITEL, Mme Chanez HERBANNE, Mme Nadège LEFEBVRE

Membre suppléant leur titulaire :

Mme Claire MARAIS-BEUIL suppléante de M. Philippe EYMERY

En présence également des 2 membres suppléants suivants :

M. Jean-Luc BOURGEOIS suppléant de Mme Caroline CAYEUX
M. Didier RUMEAU suppléant de Mme Chanez HERBANNE

3 membres titulaires ayant donné pouvoir :

M. Alain LETELLIER ayant donné pouvoir à Mme Caroline CAYEUX
M. Frans DESMEDT ayant donné pouvoir à Mme Nadège LEFEBVRE
M. Alexis MANCEL ayant donné pouvoir à M. Jacques DORIDAM

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 18 DEC. 2019

Etaient excusés :

M. Jean-Luc SAUVE, M. Dominique DEVILLERS, M. Frédéric GAMBLIN, M. Jean CAUWEL, M. Daniel LECA, M. Philippe EYMERY, Mme Nathalie LEBAS, Mme Anne FUMERY, Mme Nicole COLIN, M. Patrice MARCHAND, M. Frans DESMEDT, M. Alain LETELLIER, Mme Martine BORGEOU, M. Eric de VALROGER.

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2 des statuts du syndicat mixte ;

A délibéré sur le rapport CS SMABT 2019 12/13-04 relatif à l'attribution de l'indemnité de conseil au payeur départemental

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 juillet 1990 ;

Après avoir entendu l'exposé de la présidente et en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité les conclusions suivantes :

APPROUVE l'attribution de l'indemnité de conseil au payeur départemental.



Caroline CAYEUX
Présidente du Syndicat mixte
de l'aéroport de Beauvais-Tillé

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 18 DEC. 2019

